



Pévèle  
Carembault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Ville d'Orchies

## BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

du projet de Modification Simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orchies



Il pour être annexé à la délibération d'approbation en date du  
15/12/2025

Luc FOUTRY,  
Président

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 059-200041960-20251218-CC\_2025\_259-DE



- 1. Les dates de la mise à disposition**
- 2. Les lieux de la mise à disposition**
- 3. La composition du dossier**
- 4. La publicité de la mise à disposition**
- 5. Les modalités de participation du public**
- 6. Synthèse des contributions**

## 1. Les dates de la mise à disposition

Les dates de la mise à disposition du public du dossier du projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'ORCHIES ont été fixées par la Délibération du conseil communautaire CC\_2025\_178 du 22 septembre 2025.

**La mise à disposition du public s'est déroulée du LUNDI 13 OCTOBRE 2025 au JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 inclus**, soit pour une durée de 32 jours consécutifs, conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

## 2. Lieux de la mise à disposition du public

Les lieux de mise à disposition du dossier ont été précisés dans la délibération CC\_2025\_178

Le dossier a été mis à disposition du public dans deux endroits différents :

- En mairie d'ORCHIES, située Place du Général De Gaulle à ORCHIES.
- Au siège communautaire de la cc. Pévèle Carembault, situé au n°47 avenue du Général De Gaulle à PONT-A-MARQUET.

## 3. La composition du dossier

Le dossier mis à disposition du public était composé des documents suivants :

- 1. Les délibérations
- 2. La Notice explicative du projet.
- 3. L'Auto-évaluation environnementale.
- 4. Les avis des personnes publiques associées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France (MRAe HdF)

## 4. La publicité de la mise à disposition

La mise à disposition du public a fait l'objet de plusieurs mesures de publicité :

- L'affichage numérique de la Délibération CC\_2025\_178 fixant les dates et les modalités d'organisation de la mise à disposition du public sur les sites internet de la ville d'ORCHIES et de la cc. Pévèle Carembault.
- L'affichage physique de la Délibération CC\_2025\_178 en mairie d'ORCHIES et au siège communautaire de la cc. Pévèle Carembault.
- La parution dans la presse régionale (*La Voix du Nord* et *Nord Eclair*) d'une annonce 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et dont l'attestation de parution est annexée au présent Bilan.
- L'affichage physique d'un Avis (format A2 jaune) en mairie d'ORCHIES et au siège communautaire de la cc. Pévèle Carembault.

- Cet Avis a aussi fait l'objet d'un affichage numérique sur les sites internet de la ville d'ORCHIES et de S<sup>2</sup>LO.

Les mesures de publicité imposées par le Code de l'Urbanisme ont donc été strictement respectées.

## 5. Les modalités de participation du public

Du 13 octobre au 13 novembre 2025, des registres à feuillets non mobiles ont été mis à disposition du public à côté des dossiers papiers en mairie d'ORCHIES et au siège communautaire de la cc. Pévèle Carembault afin de permettre au public de pouvoir formuler à l'écrit ses éventuelles remarques sur le projet de révision allégée du PLU.

Aucune contribution n'a été déposée sur les registres mis à disposition.

Le public pouvait également adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante :

[miseadispositionorchies@pevelecarembault](mailto:miseadispositionorchies@pevelecarembault).

## 6. Synthèse des contributions

Seule une contribution a été reçue par mail, celle du TRAPIL demandant que les servitudes d'utilité publiques relatives au transport d'hydrocarbures soient mises à jour.